

CONCOURS CHASSE AUX BAGUES :

un geste utile, des récompenses à la clé

Lancée en 2023 par votre Fédération, l'opération faisandeaux poursuit un objectif clair : favoriser un gibier plus sauvage et une chasse plus éthique. Chaque été, début août, des lâchés de faisandeaux âgés d'environ 16 semaines sont effectués afin de mieux les acclimater à leur environnement naturel. Mais cette opération ne s'arrête pas aux lâchers : elle repose aussi sur la participation active des chasseurs, qui contribuent au suivi de la dispersion des faisans grâce au retour des bagues. Pour remercier l'implication des chasseurs, la FDCI a créé le concours « Chasse aux bagues », dont les récompenses seront remises lors de l'Assemblée Générale du 11 avril 2026 à La Côte Saint-André.

Le retour des bagues en pratique

Si vous prélevez un faisan bagué, il est essentiel de transmettre les informations suivantes :

- Numéro et type de bague (aile ou patte)
- Nom et prénom du tireur
- Date, commune et lieu du prélèvement
- Sexe de l'oiseau

La bague doit ensuite être remise à la personne référente de votre commune ou directement aux techniciens FDCI :

- Anthony Valdivia : anthony.valdivia@chasse38.com
06 04 65 80 18
- Sébastien Blanchard : sebastien.blanchard@chasse38.com
06 81 86 60 13

Pourquoi retourner ses bagues ?

Chaque retour est une donnée précieuse qui permet de :

- Suivre la dispersion des faisandeaux,
- Évaluer leur survie et l'efficacité des lâchers,
- Améliorer les futures opérations et la gestion locale du petit gibier.

CONCOURS "CHASSE AUX BAGUES"

Tous les retours de bagues correctement renseignés donnent une chance de gagner des lots offerts par nos partenaires éleveurs Gibis et Meyer.

Période prise en compte :

- Prélèvements réalisés sur la saison 2025
- Retours enregistrés jusqu'au 1er mars 2026 inclus

Trois prix seront décernés :

- Prix « Engagement Territorial » : pour les sociétés participantes à l'opération faisandeaux,
- Prix « Fair-play » : pour les sociétés non participantes ayant transmis le plus d'informations,
- Prix « Ambassadeur » : pour les meilleurs contributeurs individuels.

Remise des prix : 11 avril 2026, lors de l'Assemblée Générale de la FDCI à La Côte Saint-André.

Ce concours est plus qu'un jeu : c'est une démarche collective qui valorise la chasse responsable et l'implication de chacun dans la gestion durable du petit gibier.



Alain PERRIN, administrateur du Pays n°4 Terres froides, membre du groupe « petit-gibier » :

« Le petit gibier, c'est notre priorité, ici comme au niveau national. L'opération faisandeaux en est la preuve, et on en parlera d'ailleurs à l'Assemblée Générale en avril à La Côte Saint-André. Alors oui, les lâchers de faisans sont parfois critiqués. Mais la chasse évolue. Si vous prélevez un faisan bagué, faites-le savoir. Vous contribuerez ainsi au suivi de l'oiseau dans le département. On a besoin de vous. »